

# **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016**

Le Vendredi 27 Mai 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Millas dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal à Millas.

Date de la convocation : 18 Mai 2016

## **Absent ayant donné procuration :**

Henri ADROGUER à Laurence NOGUERA,  
Régis BIENAIME à Ginette MORAL,  
Hervé CARLE à Michel HOET,  
Bernard DOUFFIAGUES à Christiane SAINTJEVINT,  
Jean-François NAVARRO à Isabelle FORCADELL,  
Claude PERSON à Jacques GARSAU,  
Nadine SALES à Gilbert BOSC,  
Nathalie VERGNETTES à Anna OTON-MADINE,

**Absent excusé :** Denis BRU,

Mériem BELOUFA a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DÉBUT DE LA SÉANCE**

### **DECISIONS DU MAIRE.**

- 01. SY.DE.EL 66. AVENANT.**
- 02 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRENEES ORIENTALES (OFFICE 66).  
REHABILITATION DU 27, RUE ROUGET DE LISLE. MISE A DISPOSITION DE PLACES DE  
STATIONNEMENT.**
- 03. ENQUETE PUBLIQUE. REGULARISATION ADMINISTRATIVE D'OUVRAGES  
D'IRRIGATION POUR L'EARL « LES VERGERS D'ILLE ROUSSILLON ».**
- 04. FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX. COMPLEMENT DE REMUNERATION.**
- 05. REGIE DES EAUX. COMPLEMENT A LA CONVENTION COLLECTIVE.**
- 06. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. DECISION MODIFICATIVE 1**
- 07. CONSEIL DEPARTEMENTAL. MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILLATEUR.**
- 08. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte. Les procès-verbaux des séances des 30 Mars 2016 et du 13 Avril 2016 ont été adoptés à 19 voix pour, 6 abstentions, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **DECISIONS DU MAIRE.**

Par délibération du 11 Avril 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de prendre des décisions relevant normalement de la compétence de l'Assemblée Délibérante.

Le Maire doit ensuite en rendre compte au Conseil Municipal.

✘ Par décision du 11 Avril 2016, le Maire a désigné Maître Frédéric BONNET pour représenter la Commune concernant le recours déposé par Mohamed TAHOR demandant l'annulation de l'autorisation d'urbanisme accordée à Daniel KADRI.

✘ Par décision du 13 Avril 2016, la Commune loue à Cindy GOBERT le logement communal situé au 24, rue Gambetta. Le bail de location débute au 1<sup>er</sup> Mai 2016 pour montant du loyer fixé à 500 €.

✘ Par décision du 13 Avril 2016, la Commune loue, pour l'année civile 2016, à l'Association « Vivre & Sourire » trois bureaux en rez de chaussée de l'hôtel de Ville, pour montant du loyer annuel fixé à 5 000 €

✘ Par décision du 22 Avril 2016, le Maire a retenu l'offre de l'entreprise Paysage Synthèse pour la fourniture et la pose d'un jeu à ressort 4 places et d'un sol souple coulé. Le montant H.T. s'élève à la somme de 2 585 €.

✘ Par décision du 22 Avril 2016, le Maire a signé un contrat de prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Ce prêt, d'un montant de 1 400 000 €, est conclu pour une durée de 24 mois au taux d'intérêt annuel fixe de 2.0500 %.

Transmis à la Préfecture des  
P.O. le 09.06.2016  
par porteur  
Préfecture. Service courrier  
reçu le 10.06.2016  
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte.  
Affiché le 13.06.2016

## **01. SY.DE.EL 66. AVENANT.**

Absente excusée : Eve PELOUS

*Le Maire,*

*Rappelle que par délibération du 16 Décembre 2014, la Commune a adhéré au groupement de commande pour l'achat d'électricité dont le Sy.De.El.66 est coordonnateur,*

*Fait part d'un courrier de ce dernier qui souhaite que l'Assemblée délibérante, suite à l'observation d'une commune-membre et aux modifications apportées, adopte l'avenant de la convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité,*

*Présente le projet d'avenant à adopter,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'avenant de la convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité,

**DIT** qu'un projet dudit avenant sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

## **02 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES PYRENEES ORIENTALES (OFFICE 66). REHABILITATION DU 27, RUE ROUGET DE LISLE. MISE A DISPOSITION DE PLACES DE STATIONNEMENT.**

*Le Maire,*

*Informe que l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées Orientales, dénommé communément "Office 66" a déposé un permis de construire (PC 066.108.15.C0012) concernant la réhabilitation de l'immeuble cadastré AR 253, situé 27, rue Rouget de Lisle, permettant la création de 13 logements,*

Transmis à la Préfecture des  
P.O. le 09.06.2016  
par porteur  
Préfecture. Service courrier  
reçu le 10.06.2016  
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte.  
Affiché le 13.06.2016

*Précise que le règlement d'urbanisme impose la création de places de stationnement,*

*Fait part de la demande de l'O.P.H. qui sollicite la mise à disposition de 13 places de parking matérialisées,*

*Propose au Conseil Municipal de mettre à disposition les dites places au niveau du parking de la place du Bibés (6) et au niveau du parking des Arènes (7),*

*Présente le projet de convention de concession,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**CONSIDERANT** *la vocation sociale des logements locatifs créés, la présente concession est consentie à titre gratuit,*

**PRECISE** *que la mise à disposition des dits emplacements est consentie pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, une fois, pour une même période de cinq ans.*

**APPROUVE** *le projet susdit de concession,*

**DIT** *qu'un projet de ladite concession sera annexé à la présente délibération,*

**HABILITE** *la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

**03. ENQUETE PUBLIQUE. REGULARISATION ADMINISTRATIVE D'OUVRAGES D'IRRIGATION POUR L'EARL « LES VERGERS D'ILLE ROUSSILLON ».**

*Le Maire,*

*Informe que par arrêté préfectoral du 3 Mars 2016, la Préfète a prescrit l'ouverture d'une enquête préalable à l'autorisation unique requise au titre des articles L 214-1 et suivants du Code de l'Environnement (eaux et milieux aquatiques) en application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 Juin 2014 pour la régularisation administrative d'ouvrages d'irrigation sur les communes de Thuir, St Feliu d'Avall, St Feliu d'Amont, Camélas et Millas,*

*Précise que cette enquête s'est déroulée du 4 Avril 2016 au 9 Mai 2016,*

*Sollicite l'avis du Conseil Municipal,*

*Le Conseil Municipal,*

Transmis à la Préfecture des  
P.O. le 09.06.2016  
par porteur  
Préfecture. Service courrier  
reçu le 10.06.2016  
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte.  
Affiché le 13.06.2016

Transmis à la Préfecture des  
P.O. le 09.06.2016  
par porteur  
Préfecture. Service courrier  
reçu le 10.06.2016  
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte.  
Affiché le 13.06.2016

Transmis à la Préfecture des  
P.O. le 09.06.2016  
par porteur  
Préfecture. Service courrier  
reçu le 10.06.2016  
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte.  
Affiché le 13.06.2016

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*EMET un avis favorable,*

*HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

#### **04. FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX. COMPLEMENT DE REMUNERATION.**

*La Maire rappelle la délibération, du 11 Juin 1996, du Conseil Municipal portant budgétisation du complément de rémunération du personnel communal,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*FIXE, au titre de l'année 2016, l'attribution du complément annuel de rémunération, conformément à l'état annexé à la présente délibération,*

*DIT que les sommes nécessaires au paiement du complément annuel de rémunération seront prévues au budget de l'exercice 2016 sur les crédits du personnel,*

*HABILITE la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

#### **05. REGIE DES EAUX. COMPLEMENT A LA CONVENTION COLLECTIVE.**

*La Maire,*

*Rappelle la délibération du 13 Avril 2007 du Conseil Municipal approuvant la convention collective applicable à la Régie des Eaux de Millas,*

*Présente le projet d'accord d'entreprises relatif au complément annuel de rémunération applicable, en 2016, aux agents de la Régie des Eaux en contrat à durée indéterminée,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Millas du 17 Mai 2016,*

***APPROUVE** le projet d'accord d'entreprise susdit,*

***DIT** que le dit projet est annexé à la présente délibération,*

***DIT** que les crédits nécessaires aux paiements du complément annuel de rémunération sont prévus au budget de l'exercice 2016,*

***HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

## **06. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE. DECISION MODIFICATIVE N° 01.**

*La Maire demande au Conseil Municipal d'examiner la décision modificative budgétaire n° 01 du budget principal relative à l'exercice 2016,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUÏ la Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

***ADOpte**, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire n° 01, du budget principal, relative à l'exercice 2016, comme annexée à la présente délibération,*

***HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,*

Transmis à la Préfecture des  
P.O. le 09.06.2016  
par porteur  
Préfecture. Service courrier  
reçu le 10.06.2016  
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte.  
Affiché le 13.06.2016

**Décision modificative n° 01**  
**Annexe à la délibération du Conseil Municipal**  
**du 27 Mai 2016**

.....  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
**DETAIL PAR ARTICLE**

<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
65548 - 01	Autres contributions	1 954,68	
6811 - 01	Dotations aux amortissements	132 927,66	
002-01	Excedent de fonctionnement		1 954,68
773-01	Mandats annulés sur exercices antérieurs		132 927,66
<b>Totaux</b>		<b>134 882,34</b>	<b>134 882,34</b>
<b>BP</b>		<b>3 402 000,00</b>	<b>3 402 000,00</b>
<b>Nouveaux totaux du budget</b>		<b>3 536 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### VUE D'ENSEMBLE

		<b>Décision modificative n° 1</b>		
Libellés	Prévisions BP 2016	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>134 882,34</b>	<b>134 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>
O11	710 000,00			710 000,00
O12	1 370 000,00			1 370 000,00
65	385 000,00	1 954,68	1 954,68	386 954,68
66	394 000,00			394 000,00
67	2 000,00			2 000,00
O42	140 700,00	132 927,66	132 927,66	273 627,66
O22	300,00			300,00
O23	400 000,00			400 000,00
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>134 882,34</b>	<b>134 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>
OO2				
<b>Recettes</b>	<b>3 402 000,00</b>	<b>134 882,34</b>	<b>134 882,34</b>	<b>3 536 882,34</b>
70	124 000,00			124 000,00
73	1 948 000,00			1 948 000,00
74	1 092 000,00			1 092 000,00
75	95 000,00			95 000,00
76				-
77	10 000,00			
O13	10 000,00			10 000,00
O42		132 927,66	132 927,66	132 927,66
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>3 279 000,00</b>	<b>132 927,66</b>	<b>132 927,66</b>	<b>3 411 927,66</b>
OO2	123 000,00	1 954,68	1 954,68	124 954,68

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
VUE D'ENSEMBLE

		Décision modificative n° 1		
Libellés	Prévisions BP 2016	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal	Propositions globales
<b>Dépenses</b>	<b>2 938 388,64</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 941 007,32</b>
13				-
16	1 927 000,00			1 927 000,00
20	17 000,00			17 000,00
204	10 000,00	2 618,68	2 618,68	12 618,68
21	190 410,20			190 410,20
23	189 127,63			189 127,63
26				-
O40	132 927,66			132 927,66
O41	471 923,15			471 923,15
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>2 938 388,64</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 941 007,32</b>
OO1				-
<b>Recettes</b>	<b>2 938 388,64</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 941 007,32</b>
O21	400 000,00			400 000,00
10	294 063,64	2 618,68	2 618,68	296 682,32
13	-			-
16	1 400 000,00			1 400 000,00
19				-
27	-			-
O24	-			-
O40	273 627,66			273 627,66
O41	471 923,15			471 923,15
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>2 839 614,45</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>	<b>2 842 233,13</b>
OO1	98 774,19			98 774,19

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DETAIL PAR ARTICLE**

**INSCRIPTIONS NOUVELLES**

<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
20422 - 710	Subventions d'équipements versées aux Personnes de droit privé	2 618,68	
2313 - 8220	Constructions	-5 000,00	
<b>Opération 057</b> 2315 - 8220	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00	
1068 - 01	Excedents de fonctionnement capitalisé		2 618,68
<b>Totaux</b>		<b>2 618,68</b>	<b>2 618,68</b>
<b>BP</b>		<b>2 938 388,64</b>	<b>2 938 388,64</b>
<b>Nouveaux totaux du budget</b>		<b>2 941 007,32</b>	<b>2 941 007,32</b>

Transmis à la Préfecture des  
P.O. le 09.06.2016  
par porteur  
Préfecture. Service courrier  
reçu le 10.06.2016  
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte.  
Affiché le 13.06.2016

## **07. CONSEIL DEPARTEMENTAL. MISE A DISPOSITION D'UN DEFIBRILLATEUR.**

*Le Maire rappelle que par délibération du 28 Avril 2008, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer, avec le Conseil Général, une convention pour la mise à disposition d'un défibrillateur cardiaque,*

*Précise qu'un avenant a porté le terme de la convention au 31 Décembre 2015,*

*Présente le projet d'avenant à adopter pour une durée de un an reconductible deux fois par tacite reconduction,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'avenant à la convention pour la mise à disposition d'un défibrillateur cardiaque pour une durée de un an reconductible deux fois par tacite reconduction, soit jusqu'au 31 Décembre 2017,

**DIT** qu'un projet dudit avenant sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

## **08. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE.**

*La Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour désigner un Conseiller Municipal en charge des questions de défense,*

*Précise que le Conseiller, ainsi désigné, sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région, notamment à l'occasion de l'organisation d'exercices et de certaines manifestations.*

*Propose de désigner Ginette MORAL,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** la proposition susdite du Maire,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Transmis à la Préfecture des  
P.O. le 09.06.2016  
par porteur  
Préfecture. Service courrier  
reçu le 10.06.2016  
Le Maire certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte.  
Affiché le 13.06.2016